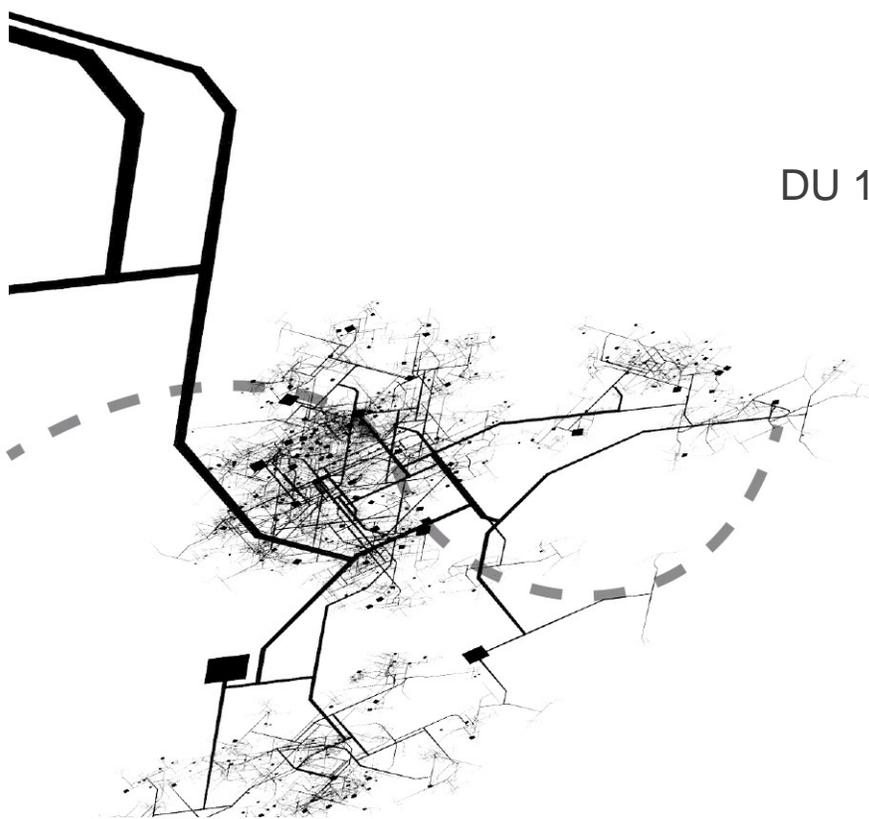




# Autoroute 25 en PPP

DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2013 AU 31 MAI 2014



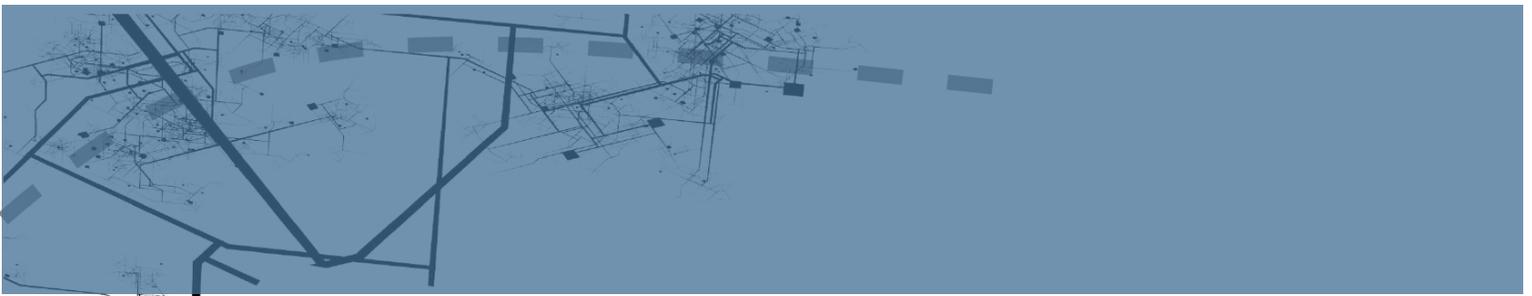
**A25**  
▶ LE LIEN INTELLIGENT



# TABLE DES MATIÈRES



<b>1</b>	<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>PORTRAIT DE LA CIRCULATION POUR LA DEUXIÈME ANNÉE D'EXPLOITATION</b>	<b>4</b>
<b>2.1</b>	<b>Achalandage</b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>PARTAGE DES REVENUS DE PÉAGE (PORTION MINISTÈRE)</b>	<b>9</b>
<b>4</b>	<b>EXPLOITATION ET ENTRETIEN</b>	<b>10</b>
<b>4.1</b>	<b>Interventions et accidents</b>	<b>10</b>
<b>4.2</b>	<b>Inspections réalisées au cours de l'année</b>	<b>12</b>
<b>4.3</b>	<b>Travaux</b>	<b>12</b>
<b>5</b>	<b>SERVICE À LA CLIENTÈLE</b>	<b>14</b>
<b>5.1</b>	<b>Comptes-clients</b>	<b>14</b>
<b>5.2</b>	<b>Plaintes</b>	<b>18</b>
<b>6</b>	<b>ANNEXE</b>	<b>21</b>



## 1 INTRODUCTION

---

Le 13 septembre 2007, le ministère des Transports du Québec a signé une entente de partenariat public-privé (PPP)<sup>1</sup> pour 35 ans avec Concession A25 S.E.C. (CA25). Cette entente comprenait la conception, la construction, le financement, l'exploitation, l'entretien et la réhabilitation des infrastructures réalisées en PPP dans le cadre du parachèvement de l'autoroute 25, soit :

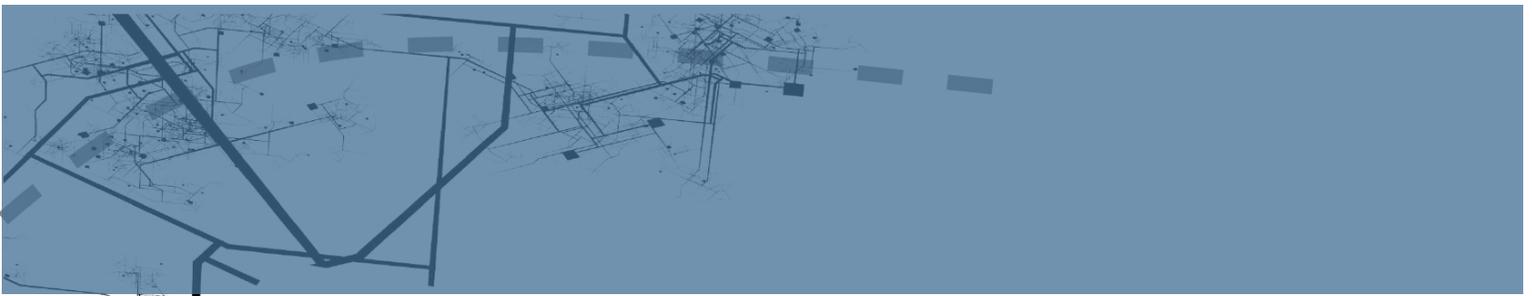
- un tronçon autoroutier à quatre voies de 7,2 km entre le boulevard Henri-Bourassa à Montréal et l'autoroute 440 à Laval;
- un pont à six voies enjambant la rivière des Prairies;
- une voie réservée aux autobus, sauf sur le pont où les autobus circulent avec l'ensemble des usagers de la route;
- une piste multifonctionnelle pour cyclistes et piétons aménagée sur le pont;
- un système de péage d'avant-garde entièrement électronique. Ce type de système a été exigé dans l'entente de partenariat en prévision d'une circulation pendulaire, donc une utilisation du pont par des usagers réguliers qui effectuent le même déplacement matin et soir, et du fait que le pont était situé dans un milieu urbain congestionné. Un point de perception avec arrêt n'était pas souhaitable afin d'éviter de créer de la congestion à cause de l'achalandage élevé.

Depuis le 21 mai 2011, l'ensemble de ces infrastructures est ouvert à la circulation, soit quatre mois plus tôt que prévu selon les échéanciers. Comme indiqué dans l'entente de partenariat, CA25 est responsable de l'exploitation, de l'entretien et de la réhabilitation de l'autoroute 25 située entre le boulevard Henri-Bourassa à Montréal et l'autoroute 440 à Laval.

Le présent rapport fait état de la troisième année d'exploitation de l'autoroute 25 en PPP, du 1<sup>er</sup> juin 2013 au 31 mai 2014. Il regroupe des informations relatives à la circulation, au partage des revenus entre le Ministère et CA25, à l'entretien des infrastructures ainsi qu'au service à la clientèle.

---

<sup>1</sup> L'entente de PPP est disponible sur le site du [Ministère des Transports du Québec : Autoroute 25 - Parachèvement](#).



## 2 PORTRAIT DE LA CIRCULATION POUR LA TROISIÈME ANNÉE D'EXPLOITATION (2013-2014)

---

### 2.1 Achalandage

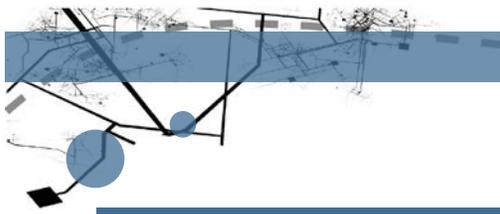
Pour la troisième année d'exploitation, plus de 15 millions de passages ont été comptabilisés sur le pont à péage de l'autoroute 25. Ce volume représente une progression de 13 % par rapport au volume de l'année précédente, qui se chiffrait à 13,3 millions de passages. Tous les indicateurs d'achalandage ont progressé au cours de l'année d'exploitation par rapport à la même période de l'année précédente. Il est aussi possible d'observer des variations saisonnières de l'achalandage durant les périodes de vacances et certains mois d'hiver.

Au total pour l'année, près de 84% des passages ont été réalisés avec un véhicule inscrit à un compte-client.

Les tableaux suivants regroupent des données relatives à l'achalandage du pont de l'autoroute 25.

Les tarifs de péage et les frais d'administration sont indexés en début d'année d'exploitation, comme le montrent les montants inscrits à la grille tarifaire présentée en annexe. L'atteinte de certains niveaux d'achalandage (moyenne annuelle et en heures de pointe) est aussi un des facteurs à l'origine des hausses de tarifs. Ces seuils n'étant pas encore atteints, aucune hausse de ce type n'a eu lieu durant l'année de ce rapport.

Il est important de préciser que le régime graduel d'augmentation tarifaire lié à l'atteinte de certains seuils d'achalandage est l'un des moyens retenus par les autorités publiques lors de la mise en place du projet afin de ralentir l'atteinte du seuil maximal d'achalandage imposé en raison des contraintes environnementales en matière de qualité de l'air et d'émission des GES.

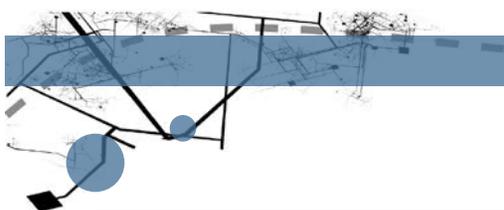


## Portrait de l'achalandage – Année 2013-2014 : 15 053 941 de passages

	Circulation mensuelle totale	Jours / mois	Circulation quotidienne moyenne	Moyenne horaire en période de pointe *	DJMA †
Juin 2013	1 185 275	30	39 509	2 792	36 863
Juillet 2013	1 196 936	31	38 611	2 388	37 324
Août 2013	1 260 957	31	40 676	2 538	37 800
Septembre 2013	1 282 786	30	42 760	3 132	38 337
Octobre 2013	1 382 290	31	44 590	3 213	38 927
Novembre 2013	1 303 480	30	43 449	3 181	39 190
Décembre 2013	1 170 384	31	37 754	2 623	39 554
Janvier 2014	1 162 144	31	37 489	2 829	39 834
Février 2014	1 116 881	28	39 889	2 896	40 131
Mars 2014	1 219 368	31	39 334	2 845	40 418
Avril 2014	1 298 029	30	43 268	3 118	40 770
Mai 2014	1 475 411	31	47 594	3 323	41 244

\* Moyenne de circulation sur le pont en période de pointe, soit du lundi au vendredi entre 6 h et 9 h en direction sud ainsi que de 15h00 à 18h00 en direction nord.

† DJMA : Débit journalier moyen annuel (moyenne des 12 derniers mois)



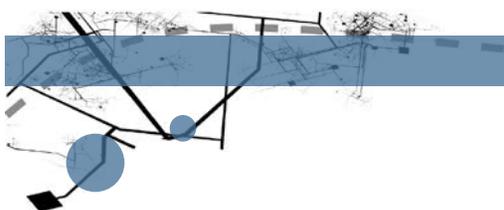
## Portrait de l'achalandage – Année 2012-2013 : 13 327 438 de passages

	Circulation mensuelle totale	Jours/ mois	Circulation quotidienne moyenne	Moyenne horaire en période de pointe *	DJMA †
Juin 2012	1 080 622	30	36 021	2 354	30 600
Juillet 2012	1 024 800	31	33 058	1 993	31 164
Août 2012	1 081 957	31	34 902	2 093	31 756
Septembre 2012	1 084 797	30	36 160	2 572	32 184
Octobre 2012	1 161 067	31	37 454	2 602	32 752
Novembre 2012	1 207 648	30	40 255	2 957	33 404
Décembre 2012	1 034 992	31	33 387	2 310	33 807
Janvier 2013	1 057 719	31	34 120	2 583	34 421
Février 2013	1 017 001	28	36 321	2 666	34 923
Mars 2013	1 111 243	31	35 847	2 586	35 635
Avril 2013	1 169 532	30	38 984	2 784	35 937
Mai 2013	1 296 060	31	41 808	2 899	36 514

\*Moyenne de circulation sur le pont en période de pointe, soit du lundi au vendredi entre 6h et 9h en direction sud ainsi que de 15h30 à 18h30 en direction nord.

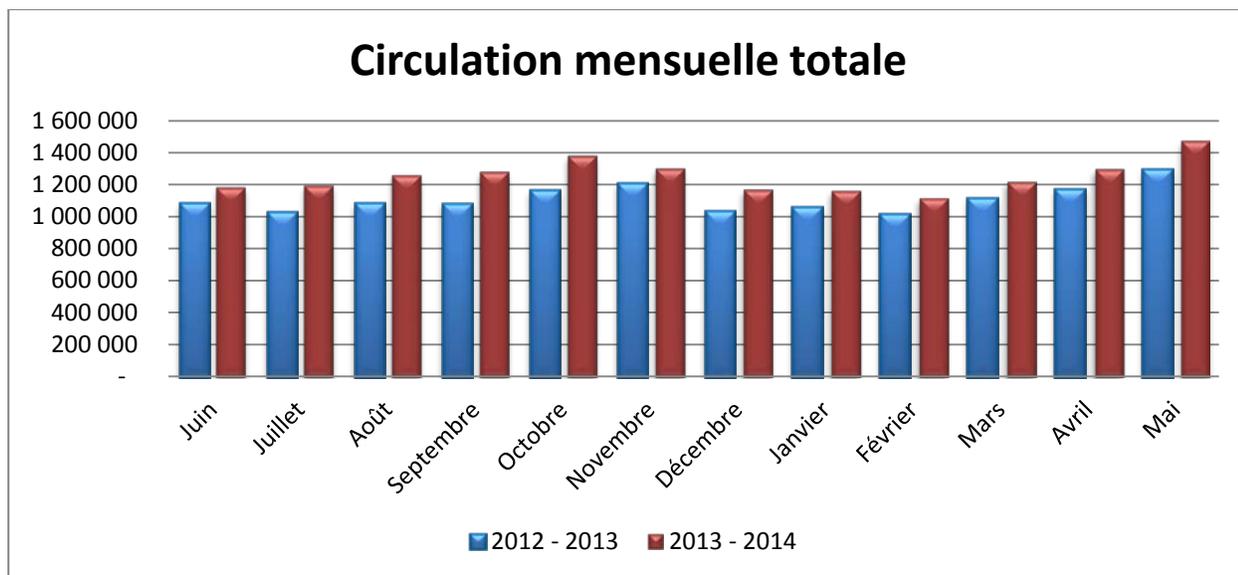
† DJMA : Débit journalier moyen annuel (moyenne des 12 derniers mois)



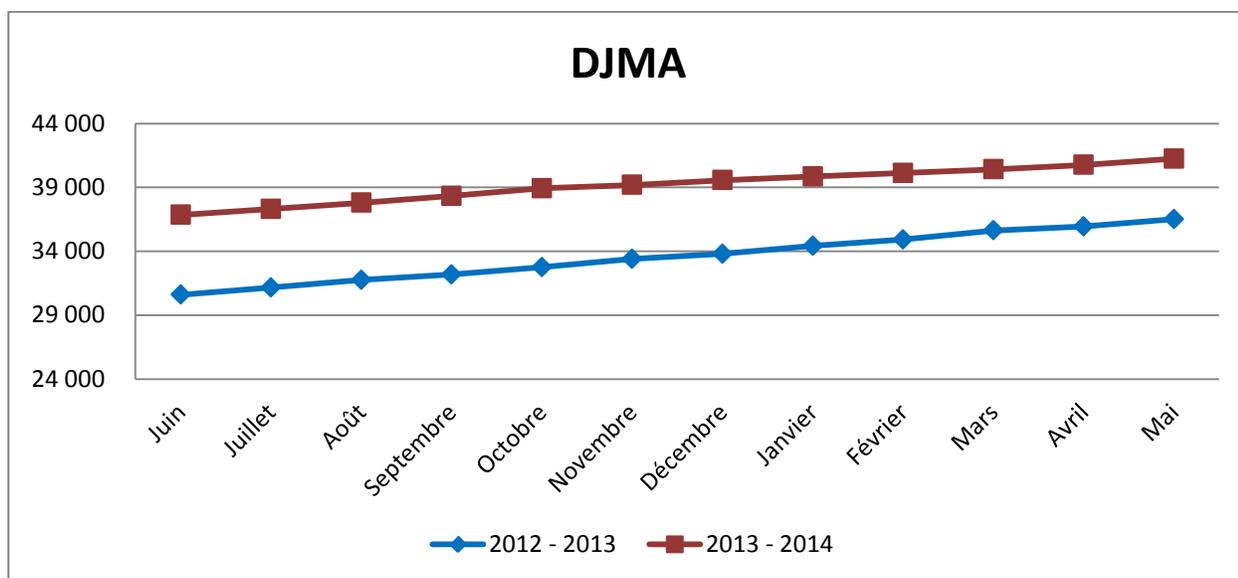


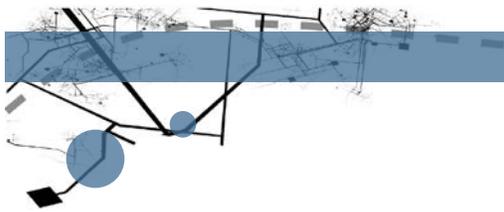
Les quatre graphiques suivants permettent d'observer l'augmentation de l'achalandage pour chaque période comparable de l'année précédente.

### Circulation mensuelle – Comparaison 2013-2014 / 2012-2013

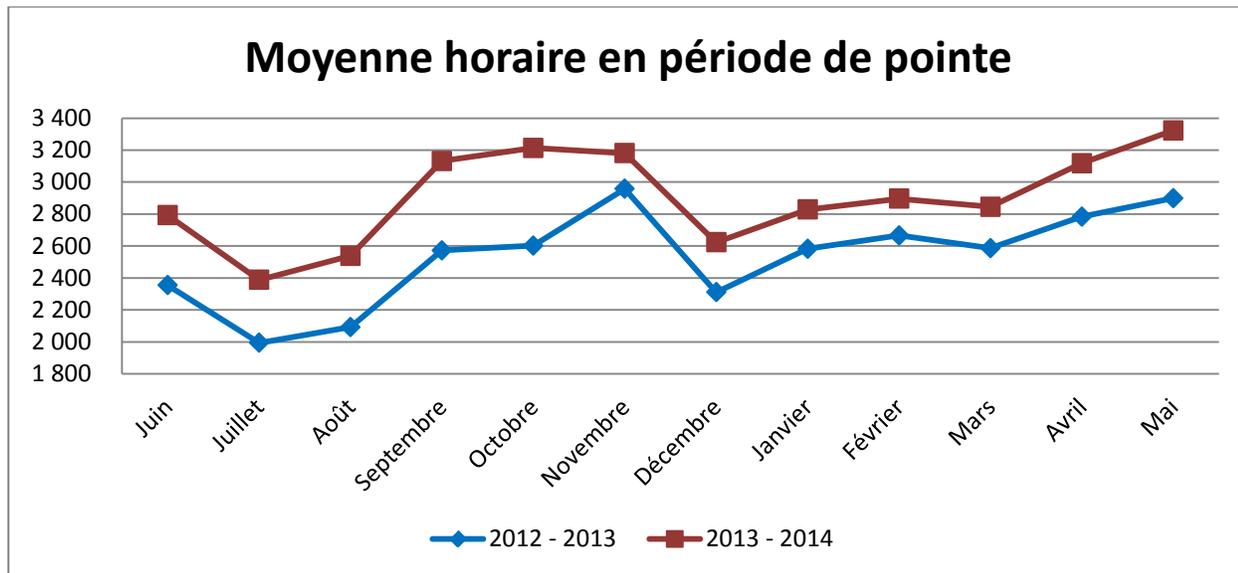


### Circulation quotidienne moyenne – Comparaison 2013-2014 / 2012-2013





## Circulation en période de pointe – Comparaison 2013-2014 / 2012-2013





### 3 PARTAGE DES REVENUS DE PÉAGE (PORTION DU MINISTÈRE)

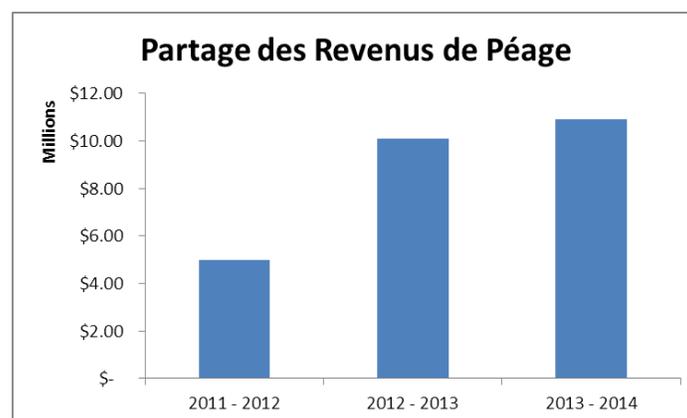
---

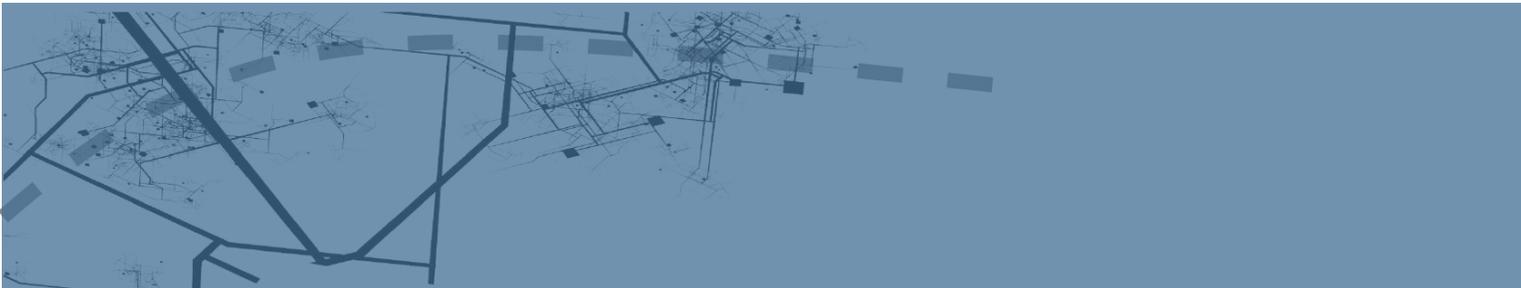
#### Des revenus de 11,3 millions de dollars pour le ministère des Transports en 2013-2014

L'entente de partenariat public-privé entre le Ministère et CA25 prévoit un partage des revenus entre le ministère des Transport et Concession A25 selon une formule définie à l'entente. Pour la troisième année d'exploitation, le Ministère a recueilli un montant de 11,3 millions de dollars provenant du partage des revenus de péage comparativement à 10,2 millions de dollars l'année précédente. Après trois ans d'exploitation, le ministère des Transports a donc reçu un montant cumulatif de plus de 27 millions de dollars.

Les revenus tirés du partage sont versés au Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT) servant à financer, entre autres, le réseau routier, les transports en commun et les infrastructures routières. Les revenus de ce fonds proviennent majoritairement de la taxe sur les carburants, des droits sur les permis et d'immatriculation, des revenus de péage, etc.

La grille tarifaire en vigueur entre le 1<sup>er</sup> juin 2013 et le 31 mai 2014 est jointe en annexe au présent rapport. L'entente de partenariat prévoit que les tarifs et les frais d'administration sont indexés au premier juin de chaque année, selon une formule définie dans ladite entente.





## 4 EXPLOITATION ET ENTRETIEN

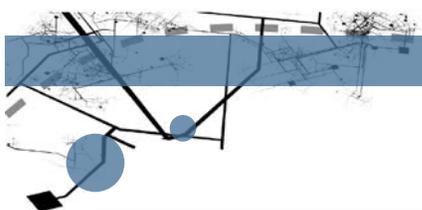
Responsable de l'exploitation des infrastructures routières, CA25 se doit de porter assistance aux usagers, comme le fait le Ministère par l'entremise de ses patrouilleurs routiers et de son réseau de caméras de surveillance. Il s'agit d'un remorquage exclusif. Le partenaire privé doit également gérer toutes les fermetures sur son tronçon pour effectuer des travaux d'entretien ou des inspections.

### 4.1 Interventions et accidents

Le tableau qui suit présente les interventions et accidents survenus sur les infrastructures sous la responsabilité du partenaire privé.

#### Interventions et accidents – Année 2013-2014

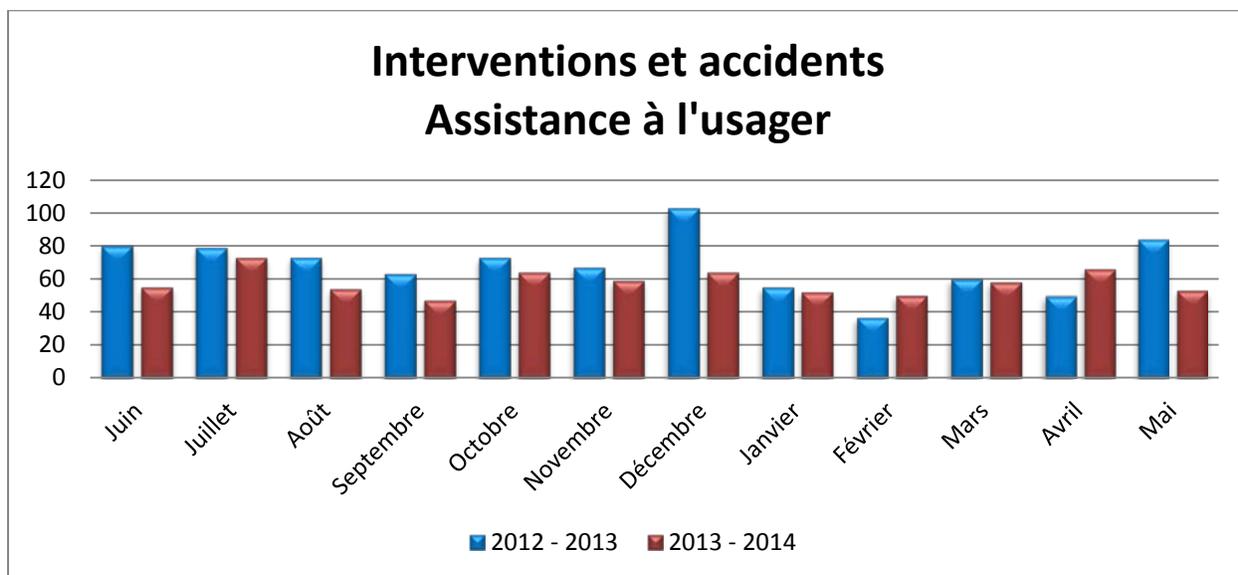
	Accidents <sup>1</sup>	Événements avec intervention policière <sup>2</sup>	Fermetures de route <sup>3</sup>	Assistance à l'utilisateur <sup>4</sup>
Juin 2013	4	48	0	55
Juillet 2013	3	50	0	73
Août 2013	3	32	0	54
Septembre 2013	2	23	0	47
Octobre 2013	2	23	0	64
Novembre 2013	3	24	0	59
Décembre 2013	5	31	1	64
Janvier 2014	4	19	2	52
Février 2014	6	16	1	50
Mars 2014	9	24	0	58
Avril 2014	3	30	0	66
Mai 2014	2	21	0	53
<b>TOTAL</b>	<b>47</b>	<b>341</b>	<b>4</b>	<b>695</b>

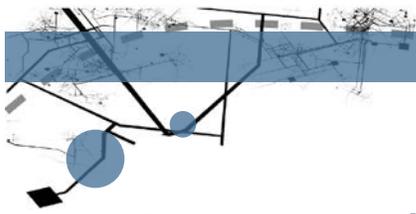


## Interventions et accidents – Année 2012-2013

	Accidents <sup>1</sup>	Événements avec intervention policière <sup>2</sup>	Fermetures de route <sup>3</sup>	Assistance à l'utilisateur <sup>4</sup>
Juin 2012	2	24	0	80
Juillet 2012	2	30	0	79
Août 2012	0	32	1	73
Septembre 2012	2	28	1	63
Octobre 2012	2	39	1	73
Novembre 2012	2	35	0	67
Décembre 2012	1	62	0	103
Janvier 2013	4	30	0	55
Février 2013	0	30	1	37
Mars 2013	5	37	0	60
Avril 2013	1	28	0	50
Mai 2013	3	48	0	84
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>423</b>	<b>4</b>	<b>824</b>

1. Tout accident sur le tronçon de l'autoroute 25 ayant causé des dommages ou des blessures.
2. Toute intervention policière, à l'exception de celles concernant les infractions au Code de la sécurité routière.
3. Situation ayant nécessité une fermeture, partielle ou complète, d'une portion ou de l'ensemble du tronçon de l'autoroute 25.
4. Interventions pour porter assistance aux personnes en difficulté sur le tronçon de l'autoroute 25 (sécurité, pannes, etc.).





## 4.2 Inspections réalisées au cours de l'année

Au cours de cette année d'exploitation, soit de juin 2013 à mai 2014, et ce, comme prévu dans l'entente de partenariat entre le Ministère et Concession A25, Entretien Miller Ltée a réalisé les inspections suivantes :

- Inspection des structures
  - Dispositifs de retenue : du 1<sup>er</sup> au 15 juillet 2013
  - Abords de route : du 15 juin au 15 juillet 2013
  - Drainage : du 15 juin au 15 juillet 2013
  - Éclairage : inspection journalière
  - Télésurveillance : inspection journalière
- Inspection annuelle des structures, avec l'appui d'une firme consultante de génie selon le système GSQ 6026 afin d'identifier les éventuelles déficiences et de les corriger. Aucune déficience n'a été constatée lors de cette inspection.
- Inspection annuelle des infrastructures par rapport aux exigences de l'entente de partenariat. Aucune déficience majeure n'a été constatée lors de cette inspection.

## 4.3 Travaux

Il n'y a pas eu de travaux majeurs par Concession A25 au cours de la période de juin 2013 à mai 2014. Des travaux de maintenance préventifs sont réalisés de façon continue par le partenaire privé afin de maintenir les infrastructures en bon état et de corriger certains bris pouvant survenir de façon ponctuelle (glissière, signalisation, lumière, etc.).

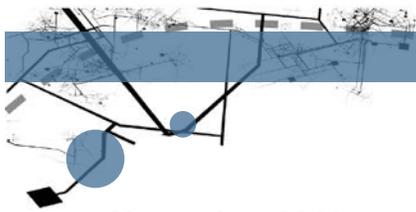
Voici une liste de certains travaux et analyses faits durant l'année :

**Juillet 2013** : analyse des eaux de surface

**Août 2013** : essai d'adhérence fait par le MTQ

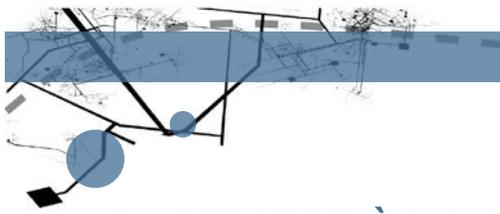
**Septembre 2013** : enlèvement des graffitis

**Octobre 2013** : agrandissement du stationnement du centre de services  
analyse des eaux de surface



- Novembre 2013** : allongement de la glissière et ajout d'un dispositif d'extrémité dans la bretelle M (autoroute 25 Nord/autoroute 440)
- Mars 2014** : évaluation de l'uni de surface (estimation du confort de roulement) de la chaussée
- Mai 2014** : modification de la piste cyclable à proximité de l'avenue Roger-Lortie  
évaluation de l'uni de la chaussée (estimation du confort de roulement)  
début des inspections des infrastructures  
nouvelles mesures d'adhérence

Pour la prochaine année d'exploitation : le partenaire privé ne prévoit pas devoir procéder à des travaux majeurs sur les infrastructures dont il a la responsabilité. Les travaux d'entretien préventifs continueront d'être réalisés.



## 5 SERVICE À LA CLIENTÈLE

---

Le pont à péage de l'autoroute 25 est entièrement électronique. Ainsi, les usagers circulent sur le pont sans effectuer d'arrêt à un poste de péage. La facturation se fait à la suite du passage, en fonction de l'inscription ou non des véhicules dans un compte auprès de CA25. Il n'y a pas d'obligation d'inscrire son véhicule dans un compte. Des frais d'administration s'appliquent toutefois à chaque passage pour les véhicules qui ne sont pas inscrits.

Les véhicules inscrits reçoivent, à moins d'exception, un transpondeur qui servira à les identifier lors des passages sur le pont. Les frais de péage et autre frais sont alors directement portés à leur compte. Pour les autres usagers, des avis de paiement sont envoyés à l'adresse enregistrée à la SAAQ du propriétaire du véhicule ayant passé sur le pont.

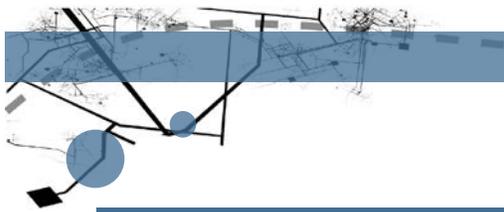
Les tarifs de péage sont déterminés en fonction de certains critères, dont les deux principaux sont les suivants : le nombre d'essieux et la hauteur du véhicule. La grille tarifaire en annexe présente les différents tarifs.

Afin de permettre aux clients d'ouvrir et de gérer leur compte, d'obtenir de l'information et d'acquitter leurs péages, différents outils sont en place, dont le centre de service à la clientèle de CA25 situé près du pont sur le boulevard Lévesque à Laval. La clientèle peut aussi joindre le centre de service à partir du site Internet A25.com et par téléphone.

### 5.1 Comptes clients

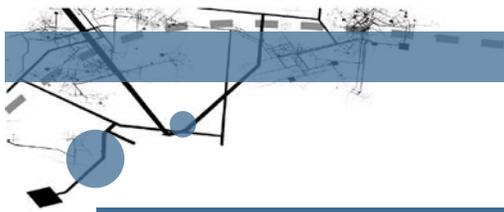
Le nombre d'usagers possédant un transpondeur a été en continuelle progression au cours de la deuxième année d'exploitation du pont de l'autoroute 25. Le nombre total de transpondeurs actifs en circulation se chiffrait à 205 342 en mai 2014, en hausse comparativement à 181 995 en mai 2013.

L'exploitation du péage, y compris la gestion des compte-clients, incombe à CA25. Afin de bien comprendre les données ci-dessous, il importe de savoir qu'un usager a la possibilité d'ouvrir avec CA25 un compte avec transpondeur ou encore un compte vidéo, c'est-à-dire sans transpondeur. Dans ce dernier cas, le client verra déduire de son compte des frais d'administration de 3,09 \$ (montant indexé au 1<sup>er</sup> juin de chaque année) par passage, en plus du tarif de péage. Dans les deux cas, plus d'un véhicule peut être lié au même compte.



## Portrait des comptes clients - Année d'exploitation 2013-2014

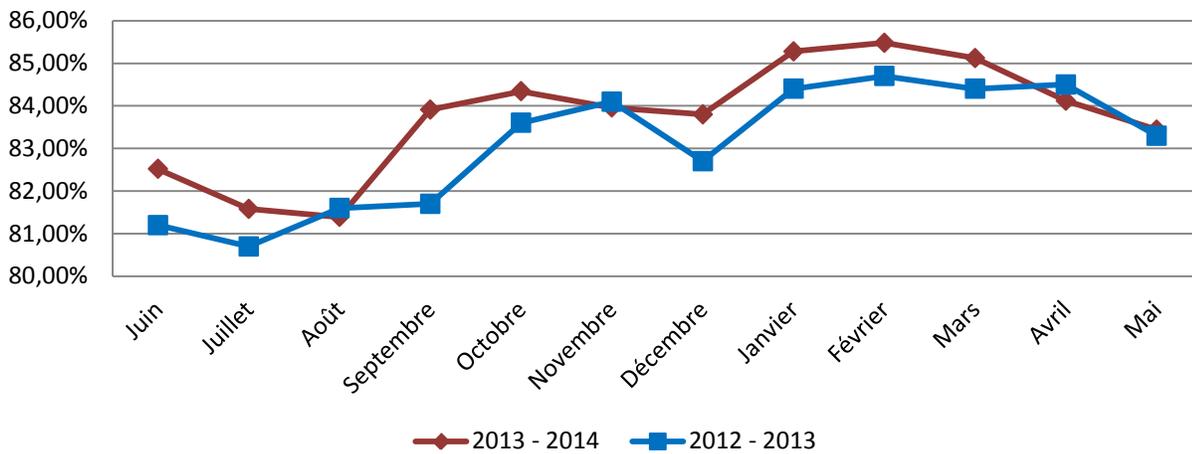
	Nombre de véhicules avec transpondeur liés à un compte	Nombre de véhicules sans transpondeur liés à un compte vidéo	Nombre total de véhicules liés à un compte	Circulation mensuelle totale	Transactions avec compte-client	Taux d'utilisation (passage) avec compte
Juin 2013	184 405	8 049	192 454	1 185 275	978 137	82,52 %
Juillet 2013	186 871	8 254	195 125	1 196 936	976 525	81,58 %
Août 2013	189 669	8 469	198 138	1 260 957	1 026 292	81,39 %
Septembre 2013	192 439	8 676	201 115	1 282 786	1 076 391	83,91 %
Octobre 2013	194 293	8 747	203 040	1 382 290	1 165 791	84,34 %
Novembre 2013	194 319	8 747	203 066	1 303 480	1 094 455	83,96 %
Déc. 2013	197 522	8 996	206 518	1 170 384	980 837	83,80 %
Janvier 2014	198 907	9 171	208 078	1 162 144	991 114	85,28 %
Février 2014	200 077	9 301	209 378	1 116 881	954 705	85,48 %
Mars 2014	201 059	9 424	210 483	1 219 368	1 037 884	85,12 %
Avril 2014	202 316	9 639	211 955	1 298 029	1 091 892	84,12 %
Mai 2014	205 342	9 814	215 156	1 475 411	1 231 026	83,44 %



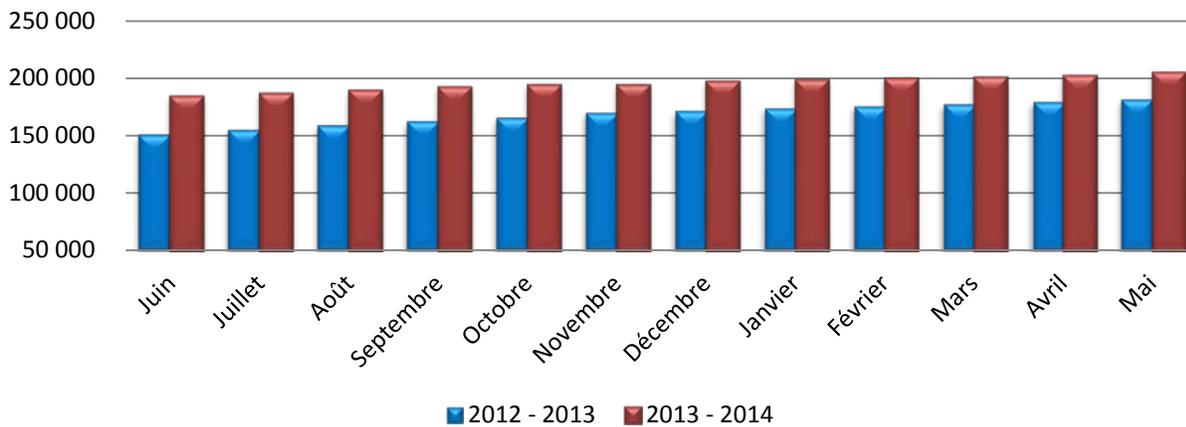
## Portrait des comptes clients – Année d'exploitation 2012-2013

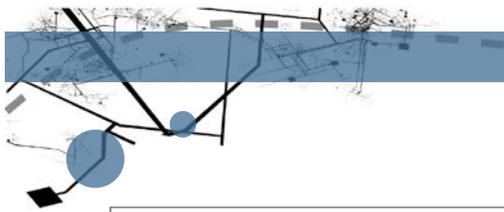
	Nombre de véhicules avec transpondeur liés à un compte	Nombre de véhicules sans transpondeur liés à un compte vidéo	Nombre total de véhicules liés à un compte	Circulation mensuelle totale	Transactions avec compte-client	Taux d'utilisation (passage) avec compte
Juin 2012	151 282	6 134	157 416	1 080 622	877 730	81,2 %
Juillet 2012	155 409	6 374	161 783	1 024 800	827 219	80,7 %
Août 2012	159 343	6 631	165 974	1 081 957	883 208	81,6 %
Septembre 2012	162 888	6 773	169 661	1 084 797	885 874	81,7 %
Octobre 2012	166 008	6 948	172 956	1 161 067	970 748	83,6 %
Novembre 2012	170 207	7 087	177 294	1 207 648	1 015 788	84,1 %
Déc. 2012	171 839	7 231	179 070	1 034 992	855 409	82,7 %
Janvier 2013	174 199	7 348	181 547	1 057 719	892 315	84,4 %
Février 2013	175 916	7 449	183 365	1 017 001	861 158	84,7 %
Mars 2013	177 661	7 548	185 209	1 111 243	937 978	84,4 %
Avril 2013	179 706	7 658	187 364	1 169 532	988 078	84,5 %
Mai 2013	181 995	7 920	189 915	1 296 060	1 079 254	83,3 %

## Taux d'utilisation (passage) avec compte

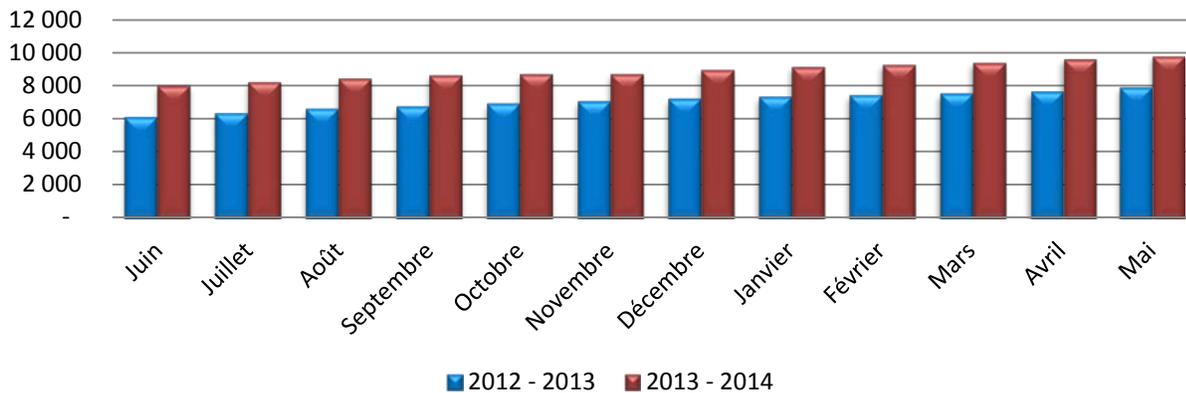


## Nombre de véhicules avec transpondeur liés à un compte





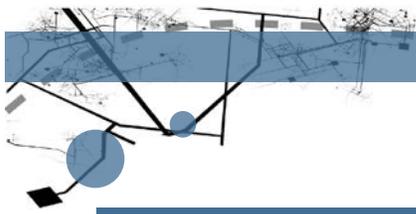
## Nombre de véhicules sans transpondeur liés à un compte vidéo



### 5.2 Demandes d'information et plaintes

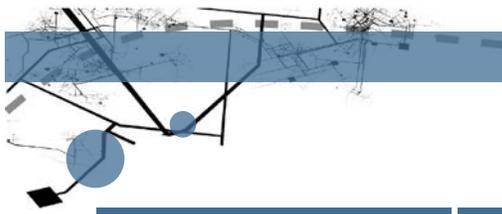
Au cours de la troisième année d'exploitation, une moyenne de 21 000 appels entrants par mois a été acheminée au centre de service à la clientèle. La majorité des appels concernaient la maintenance de compte, l'ouverture de comptes, les avis de paiement transmis par le partenaire privé ou encore des demandes d'information sur le fonctionnement du système de péage électronique.

Au cours de la dernière année d'exploitation, environ 1 200 courriels et demandes d'information écrites ont été transmis chaque mois au partenaire privé.



<b>Plaintes – Année 2013-2014</b>			
	<b>Circulation mensuelle totale</b>	<b>Nombre de plaintes reçues - Service à la clientèle A25</b>	<b>Nombre de plaintes reçues - MTQ</b>
<b>Juin 2013</b>	1 185 275	11	3
<b>Juillet 2013</b>	1 196 936	10	5
<b>Août 2013</b>	1 260 957	5	3
<b>Septembre 2013</b>	1 282 786	4	1
<b>Octobre 2013</b>	1 382 290	6	6
<b>Novembre 2013</b>	1 303 480	7	7
<b>Déc. 2013</b>	1 170 384	19	4
<b>Janvier 2014</b>	1 162 144	16	0
<b>Février 2014</b>	1 116 881	25	3
<b>Mars 2014</b>	1 219 368	25	2
<b>Avril 2014</b>	1 298 029	25	1
<b>Mai 2014</b>	1 475 411	21	2

Note : certaines plaintes reçues au Ministère ont été transférées à CA25, celles-ci relevant du partenaire privé. Seules les plaintes entièrement traitées par le Ministère sont comptabilisées dans la colonne du même nom. Les plaintes transférées au partenaire sont donc comptabilisées par ce dernier afin de ne pas fausser les données.



<b>Plaintes – Année 2012-2013</b>			
	<b>Circulation mensuelle totale</b>	<b>Nombre de plaintes reçues - Service à la clientèle A25</b>	<b>Nombre de plaintes reçues - MTQ</b>
<b>Juin 2012</b>	1 080 622	21	6
<b>Juillet 2012</b>	1 024 800	20	1
<b>Août 2012</b>	1 081 957	12	1
<b>Septembre 2012</b>	1 084 797	16	2
<b>Octobre 2012</b>	1 161 067	8	3
<b>Novembre 2012</b>	1 207 648	19	8
<b>Déc. 2012</b>	1 034 992	22	1
<b>Janvier 2013</b>	1 057 719	23	6
<b>Février 2013</b>	1 017 001	26	1
<b>Mars 2013</b>	1 111 243	22	2
<b>Avril 2013</b>	1 169 532	9	1
<b>Mai 2013</b>	1 296 060	14	2

Note : certaines plaintes reçues au Ministère ont été transférées à CA25, celles-ci relevant du partenaire privé. Seules les plaintes entièrement traitées par le Ministère sont comptabilisées dans la colonne du même nom. Les plaintes transférées au partenaire sont donc comptabilisées par ce dernier afin de ne pas fausser les données.

## 6 ANNEXE

TARIFS DE PÉAGE (juin 2013 à mai 2014)																
PÉRIODES	JOURS OUVRABLES								FIN DE SEMAINE et JOURS FÉRIÉS							
	PPAM		HPJ		PPPM		HPS		PPAM		HPJ		PPPM		HPS	
HEURES	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À	De	À
<b>DIRECTION SUD</b>	6h01	9h00	9h01	15h00	15h01	18h01	18h01	6h00			0h00	12h00			12h00	24h00
<b>DIRECTION NORD</b>	6h01	9h00	9h01	15h00	15h01	18h01	18h01	6h00			0h00	12h00			12h00	24h00
<b>Catégorie A, tarif par essieu</b>	80,00\$		80,00\$		80,00\$		80,00\$				80,00\$				80,00\$	
<b>Catégorie B, tarif par essieu</b>	1,24\$		0,93\$		1,24\$		0,93\$				0,93\$				0,93\$	
<b>Catégorie C, tarif par essieu</b>	2,48\$		1,86\$		2,48\$		1,86\$				1,86\$				1,86\$	

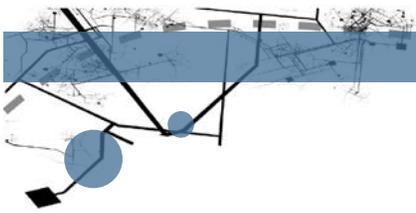
**PPAM:** Période de pointe du matin

**HPJ :** Période hors pointe du jour

**PPPM :** Période de pointe du soir

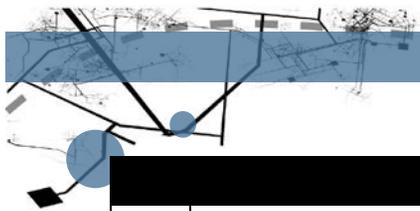
**HPS :** Période hors pointe de soir

TYPE DE VÉHICULE	DESCRIPTION
<b>Catégorie A</b>	Tout véhicule hors normes au sens de l'article 462 du Code de la sécurité routière
<b>Catégorie B</b>	Tout véhicule routier qui n'est pas visé dans la catégorie A et dont la hauteur du véhicule est inférieure à 230 centimètres
<b>Catégorie C</b>	Tout véhicule routier qui n'est pas visé dans la catégorie A et dont la hauteur du véhicule est égale ou supérieure à 230 centimètres



<b>FRAIS D'ADMINISTRATION</b>				
	<b>DESCRIPTION</b>	<b>CATÉGORIE A</b>	<b>CATÉGORIE B</b>	<b>CATÉGORIE C</b>
<b>FRAIS MENSUELS APPLICABLES POUR CHAQUE VÉHICULE INSCRIT À UN COMPTE-CLIENT EN RÈGLE ET ÉQUIPÉ D'UN TRANSPONDEUR QUI FONCTIONNE*</b>				
●	Frais de gestion administrative du compte client pour les comptes avec réapprovisionnement automatique	1,03\$	1,03\$	1,03\$
●	Frais de gestion administrative du compte client pour les comptes sans réapprovisionnement automatique	2,57\$	2,57\$	2,57\$
<b>FRAIS PAR PASSAGE APPLICABLE POUR TOUT VÉHICULE INSCRIT À UN COMPTE-CLIENT EN RÈGLE, MAIS QUI N'EST PAS ÉQUIPÉ D'UN TRANSPONDEUR*</b>				
●	Frais de perception du tarif de péage par passage sur le Pont de l'A25, s'ajoutant au tarif de péage encouru pour le passage du véhicule	3,09\$	3,09\$	3,09\$
<b>FRAIS APPLICABLES POUR TOUT PASSAGE D'UN VÉHICULE QUI N'EST PAS INSCRIT À UN COMPTE-CLIENT</b>				
●	Frais d'administration relatifs à la perception du tarif de péage (1 <sup>ère</sup> demande de paiement) par passage sur le Pont de l'A25, s'ajoutant au tarif de péage encouru pour le passage du véhicule	5,15\$	5,15\$	5,15\$
●	Frais d'administration relatifs à la perception du tarif de péage (deuxième avis de paiement) par passage sur le Pont de l'A25, s'ajoutant au tarif de péage et aux frais d'administration encourus pour le passage du véhicule, conformément à l'article 17 du Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé.	28,00\$	28,00\$	28,00\$

\* Les frais applicables pour tout passage d'un véhicule inscrit à un compte-client qui n'est pas en règle sont ceux qui s'appliquent pour tout passage d'un véhicule qui n'est pas inscrit à un compte client



<b>FRAIS D'ADMINISTRATION</b>				
	<b>DESCRIPTION</b>	<b>CATÉGORIE A</b>	<b>CATÉGORIE B</b>	<b>CATÉGORIE C</b>
<b>FRAIS DE RECOUVREMENT POUR TOUT PASSAGE D'UN VÉHICULE ROUTIER IMMATRICULÉ HORS QUÉBEC</b>				
●	Frais d'administration relatifs à la perception du tarif de péage (deuxième avis de paiement) par passage sur le Pont de l'A25, s'ajoutant au tarif de péage et aux frais d'administration encourus pour le passage du véhicule, conformément à l'article 17 du Règlement concernant les infrastructures routières à péage exploitées en vertu d'une entente de partenariat public-privé.	36,03\$	36,03\$	36,03\$

<b>TAUX D'INTÉRÊT</b>				
	<b>DESCRIPTION</b>	<b>CATÉGORIE A</b>	<b>CATÉGORIE B</b>	<b>CATÉGORIE C</b>
	Taux d'intérêt appliqué aux sommes impayées dans les 30 jours suivant la date où elles deviennent exigibles.	Taux d'intérêt de 2% par mois, composé mensuellement **, soit 26,8% annuellement		

\*\* Ce taux d'intérêt mensuel ne peut être supérieur au taux quotidien des acceptations bancaires canadiennes d'un mois apparaissant à la page CDOR du système Reuters à 10 heures à la date à laquelle la somme portant intérêts devient exigible pour la première fois, lequel est majoré de 4%, auquel cas, c'est ce dernier taux qui s'appliquera.

